

Déclaration de la FSU 37

Nous le formulons sous différentes formes depuis plusieurs années mais il est indispensable de vous redire que sommes inquiets pour la santé de nos collègues, enseignant-e-s, non enseignant-es, dans les différents établissements et services.

Dans l'évolution de nos métiers, les choix ministériels de ces dernières années pour l'Education Nationale ont été et sont durablement déterminants par leur impact négatif sur les conditions de travail et donc la santé des personnels.

Le Pacte est un exemple supplémentaire et traduit au mieux de la méconnaissance au pire du mépris du ministère pour ses agents. Les études du ministère lui-même ont montré que plus de la moitié des enseignant-es travaillent plus de 43 heures hebdomadaires. La mise en place d'une telle mesure va générer inévitablement une surcharge de travail qui pourrait être à l'origine de surmenage pour les personnels s'engageant dans le Pacte. Dans le premier degré, le temps de travail en équipes (réunions, concertations, conseils de maîtres...) va en être particulièrement perturbé générant des situations de tensions entre les personnels, tensions possiblement exacerbées par la position hiérarchique donnée aux directrices et directeurs.

Ainsi, la réponse du ministère en forme de « travailler plus pour gagner plus » n'est pas adaptée : pire, elle induit des logiques concurrentielles dans le salaire qui ne peuvent que diviser les collectifs de travail et contribuer en outre à augmenter les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, à rebours du plan pour l'égalité professionnelle dans la Fonction publique. La FSU dénonce la mise en place de ce Pacte qui aura des conséquences sur la santé des personnels comme sur le fonctionnement des établissements.

La santé des personnels doit être une priorité : la prévention, la médecine du travail, les postes adaptés, les allègements de postes, les aménagements des fins de carrière sont des questions centrales : il y a des cadres nationaux à faire évoluer mais aussi des positionnements départementaux qui comptent.

Nous avons entrepris un travail pour le programme annuel de prévention. Nous devons le mener à bien et donner les moyens aux différentes actions qui seront décidées.

Le sujet des conséquences pour la santé des élèves ayant des TCC est un axe prioritaire et nous souhaitons que la direction académique partage notre ambition de trouver des solutions efficaces et le groupe de travail à venir doit y contribuer.

Nous devons nous pencher sur les conditions de travail des AESH qui ont un métier difficile sans que le ministère daigne agir pour les reconnaître. Alors que nous réclamons reconnaissance des qualifications des personnels AESH, de la pénibilité de leur travail, le Président de la République a annoncé mercredi 26 avril, lors de la Conférence Nationale du Handicap, un retour en arrière dramatique concernant leur métier. Il serait en effet question de « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) ». Quel signe envoie notre ministère aux AESH et aux AED sinon celui de la négation de leur métier, de leur mission et de leur professionnalité ? Les revendications pour ces personnels doivent être entendues.

Ici, nous proposons d'étudier les conditions d'exercice de leur mission, pour mieux les comprendre et agir pour la prévention. Nous proposons d'engager ce travail dès la rentrée par un questionnaire.

La FSU37 de notre département peut améliorer son action à partir de bilans annuels, de la santé des personnels, du service social, de l'ISST... La FSU37 entend s'y engager résolument mais nous

comptons sur la détermination et l'engagement institutionnels, et sur des moyens humains nécessairement requis.